**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**42E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU BENIN**

*Le 26 janvier 2023*

**Prononcée par :** Nadine TRAORE/BAZIE

**Monsieur le Président,**

Nous souhaitons la chaleureuse bienvenue à la délégation béninoise et la remercions pour la présentation de son rapport national.

Nous félicitons le Bénin pour la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort, ainsi que de l’adoption de la loi n°2021-11 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et protection de la femme, qui réprime notamment les mutilations génitales féminines (MGF).

Nous encourageons le Bénin à poursuivre ses efforts en vue de l’éradication des pratiques néfastes sur son territoire.

Dans un esprit de dialogue constructif, nous recommandons au Bénin :

1. d’adopter une stratégie de prévention et d’élimination des mariages d’enfants, précoces et forcés ;
2. de garantir l’application de la loi portant la répression de la pratique des MGF en enquêtant sur ce type de pratique, en sanctionnant les auteurs de tels actes et en procédant à des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales concernées.

Nous souhaitons au Bénin un examen réussi.

**Je vous remercie.**